



Société affiliée à la Fédération Française de Natation - Agrément DDJS n° 19/370 du 20/12/1963  
28, rue du Tapis Volant 68850 STAFFELFELDEN- téléphone: 06.33.23.39.25 : [srcernaynatation@free.fr](mailto:srcernaynatation@free.fr)  
N° SIRET: 452 286 834 00026

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Article 1 – Dispositions Générales :

Les SRC CERNAY NATATION ont pour vocation la pratique de la natation sportive et de loisir.

### Article 2 – Conditions d'adhésion, cotisations, assurance :

Les cotisations sont dues pour la saison en cours – chaque nageur est licencié à la Fédération Française de Natation.  
Le port du bonnet de bain est obligatoire. Lors des compétitions, le bonnet et le tee-shirt du club devront être portés.

**EN CAS DE DESISTEMENT EN COURS DE SAISON OU DE TRIMESTRE PLUS AUCUN REMBOURSEMENT, NI AUCUNE REPORT NE SERA EFFECTUE DANS TOUTES LES CATEGORIES.**

### Article 3 – Comportement général :

Toute attitude qui, non conforme aux règles d'éthique (pugilat, détérioration ou vol de matériel, geste irrévérencieux, propos injurieux ou raciste, calomnie verbale ou écrite quel que soit le support, etc....) est susceptible de **RENVOI IMMÉDIAT** du cours et / ou du SRC Natation et sans possibilité de dédommagement ultérieur pour le nageur incriminé et / ou le (s) protagoniste(s) impliqué(s).

Ces dispositions s'appliquent également pour toute consommation de produits interdits dans le domaine sportif (drogue, produits dopants, etc....).

### Article 4 - Accès au(x) bassin(s) :

L'accès aux vestiaires ne se fait qu'après autorisation soit de l'entraîneur, soit de la personne préposée. En cas d'absence de certificat médical et du règlement de cotisation, tout adhérent se verra interdire l'accès au bassin jusqu'à régularisation.

La présence de personnes de sexe masculin est strictement interdite dans les vestiaires et douches femmes. De même, la présence de personnes de sexe féminin est strictement interdite dans les vestiaires et douches hommes. La prise en charge des enfants s'effectue au niveau du pédiluve par les encadrants et dans les douches par les parents en fin de cours.

**Pour tout retard supérieur à 5 minutes, l'élève ne pourra participer au cours.**

**Pour des raisons à la fois pédagogiques et de sécurité, les parents ne seront pas admis au bord du bassin, ils pourront néanmoins assister à la séance précédente immédiatement les congés scolaires de Noël et en fin de saison (Juin).**

### Cas particulier de l'aquabike :

La régularisation des dossiers d'inscription (paiement de la cotisation et certificat médical) doit se faire dans la semaine suivant la demande d'adhésion.

Passé ce délai, la place sera attribuée à la personne placée en tête de la liste d'attente.

La demande d'adhésion déboutée selon le premier alinéa pourra être alors reformulée le trimestre suivant.

### Article 5 – Fermetures des piscines :

Les SRC Natation ne pourront pas être tenus responsables des fermetures éventuelles de la piscine, ni des modifications des mises à disposition de lignes d'eau décidées par la C.C.T.C.

### Article 6 – Vol et perte d'effets :

Les SRC Natation ne pourront pas être tenue responsable du vol ou de la perte d'effets personnels dans le cadre de ses activités, compétitions et stages y compris.

## L'ADHÉSION AUX SRC CERNAY NATATION EST SUBORDONNÉE À LA PLEINE ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Pour tout renseignement concernant le club, vous pouvez :

Consulter le site Internet [www.srcernay-natation.fr](http://www.srcernay-natation.fr).

**Consulter les panneaux d'affichages réservés à l'association à la piscine. (Panneaux entrée vestiaire garçon et vitrine coté fille).**

**Document à conserver.**